



Le Maire

PO/ALP/SML413
D- Réserve DGST/DE 08/000226

Cher Monsieur le Président,

C'est avec intérêt que j'ai pris connaissance de votre courriel relatif au classement de la Forêt Domaniale de la Malmaison.

Après avoir consulté mes services, je suis en mesure de vous confirmer que la mairie de Rueil-Malmaison avait émis un avis favorable à la demande de classement de cet espace boisé telle que présentée par votre association et telle qu'elle était instruite par la DIREN Ile de France.

Mon opinion n'ayant pas évolué sur ce point, j'ai souhaité qu'un état des lieux soit fait sur ce dossier et que les services de l'Etat soient à nouveau sollicités.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des résultats de ma demande et de la position de l'administration.

J'ajoute enfin, concernant l'ancien restaurant « le Chalet du Lac » qui a été rasé dans le courant de l'été, et sur lequel vous avez également appelé mon attention, que la décision de réaliser les travaux et de renaturer cet espace a été prise par décision judiciaire. Ce bâtiment ne respectait pas les dispositions du droit des sols qui le concernaient et la sécurité ne pouvait plus être assurée dans les ruines qui se dressaient à cet endroit.

Si la nostalgie de quelques Rueillois a pu être évoquée à cette occasion, je pense que les « Amis du Bois » doivent pouvoir se réjouir de voir la forêt reprendre ses droits dans cette clairière rendue aux arbres.

Je vous prie de croire, *cher* Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs. *et très cordiaux.*



Patrick OLLIER
Député des Hauts-de-Seine

Monsieur Roland CADIN
Président des Amis du Bois de Saint Cucufa
17, rue du Champtier
92 500 Rueil-Malmaison